



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crédit d'heure pour les sapeurs pompiers bénévoles

Question écrite n° 2980

Texte de la question

Mme Véronique Besse interroge M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place d'un crédit d'heure à destination des sapeurs-pompiers volontaires similaire au crédit d'heures déjà existant pour les élus municipaux, départementaux et régionaux pour l'exercice de leur mandat. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent près de 80 % des effectifs de sapeurs-pompiers. Ils sont le cœur battant du modèle français de sécurité civile. L'actualité rappelle régulièrement à tous combien ils sont indispensables pour la sécurité des Français. Lors du Beauvau de la sécurité civile au premier trimestre 2024, les sapeurs-pompiers volontaires avaient alerté sur les difficultés de l'engagement et notamment sur la comptabilité avec leur vie professionnelle. Le système actuel d'absences autorisées et de conventions entre les employeurs et les services départementaux d'incendie et de secours n'est plus suffisant pour assurer la flexibilité et la réactivité nécessaires. C'est pourquoi la mise en place d'un crédit d'heure permettrait de favoriser l'engagement et de renforcer la comptabilité avec la vie professionnelle. Ce dispositif pourrait d'ailleurs s'inspirer des crédits d'heures qui existent pour l'exercice des mandats des élus locaux. Ils permettent ainsi de bénéficier de temps pour assurer les missions dans le cadre de leur engagement politique en fonction des responsabilités et des missions exercées par chaque volontaire. Elle souhaite donc savoir si le Gouvernement a l'intention de mettre en place un tel dispositif afin de renforcer le modèle français de sécurité civile.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2980

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2024](#), page 6819